

Corruption et Budgets Nationaux : Quel est Le Rôle Des Parlementaires?



*Dr Rasheed Draman,
Directeur,
Programmes Afrique,
Centre Parlementaire*

Au Centre parlementaire, le problème de la corruption a constitué le point essentiel de nos interventions dans les domaines de la transparence et de l'imputabilité. On attribue cette situation principalement à la croyance que la corruption et la pauvreté sont reliées de façon évidente et indéfectible. Il existe de nombreuses données probantes indiquant que la corruption a des répercussions néfastes sur l'allocation de ressources, l'exécution du budget et finalement, sur les démunis et les vulnérables de la société.

La corruption se produit généralement lorsque des organisations ou des individus profitent à tort de leur position. On décrit la corruption passive comme étant le manquement des fonctionnaires à fournir des biens et services payés par le gouvernement; ce fléau amène les gens à avoir de moins en moins confiance au système de prestation de services et à une gouvernance efficace en général. La corruption s'étend dans des états où le système juridique, les médias de masse et l'administration publique sont faibles et non exploités.

Au Centre parlementaire, nous sommes d'avis que les parlements jouent un rôle très important et puissant dans la lutte contre la corruption. Leur travail porte sur la surveillance, même s'ils exécutent d'autres fonctions. Ils ont pour principale responsabilité de s'assurer que les ressources de l'État sont protégées et utilisées pour les bienfaits des citoyens qu'ils représentent. Le budget national constitue un secteur dans lequel ils peuvent assumer ce rôle national important – il s'agit d'un sujet qui a représenté le principal intérêt du travail du Centre Parlementaire depuis les dernières années.

Ces dernières années, nous avons élaboré des programmes, encouragé la participation des Parlements, particulièrement partout en Afrique, en leur fournissant des outils et en perfectionnant leurs compétences, lesquels sont nécessaires à s'assurer que les budgets sont exécutés de façon efficace, et ce, afin d'éviter des situations où la corruption détournent des ressources destinées aux démunis et aux vulnérables de la société.

Notre objectif fondamental consiste à nous assurer que l'allocation des fonds et des ressources accordées dans le cadre du budget national a été mise en œuvre conformément aux souhaits du Parlement, et du même coup, à ceux des citoyens.

Nous espérons sincèrement que les députés continueront de prendre ce problème très au sérieux et qu'ils s'assureront que des ressources sont disponibles pour répondre aux besoins des gens démunis des sociétés africaines.



Financé par

Coopération Autrichienne
pour le Développement

Le Réseau des parlementaires africains pour la réduction de la pauvreté rassemble des commissions parlementaires responsables de la conception, la mise en œuvre et du contrôle des politiques de réduction de pauvreté. Le Réseau promeut un plus grand dialogue interafricain entre commissions et crée des opportunités pour faire progresser efficacement la mise en place de programmes favorisant la réduction de la pauvreté, particulièrement grâce au suivi local effectué avec des groupes de la

Dans ce numéro

**Discours Principal De La
Réunion Du Comité
Exécutif De L'APRN À
Kampala, En Ouganda**

-2-

Réflexion Sur Les Thèmes

-3-

**Collaboration Entre le
Parlement et la Société
Civile**

-4-

**Perspective De Genre De
La Corruption Passive**

-6-

**Les Échanges Des
Parlementaires Avec Des
Coiffeuses Et Des
Mécaniciens**

-9-

**Centre Parlementaire –
Programme Afrique**

-11-

**Le Contrôle En Cours De
L'Exécution De La Loi De
Finances**

-14-



*Parliamentary Centre
de la Centre parlementaire*

Discours Principal De La Réunion Du Comité Exécutif De L'APRN À Kampala, En Ouganda

Par Issifu Lampo, conseiller en Budget et Gouvernance, Centre Parlementaire

Introduction



La réunion du Comité Exécutif du Réseau Parlementaire Africain pour la Réduction de la Pauvreté (APRN) a eu lieu dans la capitale ougandaise, Kampala, le 19 avril 2010. On comptait parmi les membres : l'hon. William Okecho (président), l'hon.

Hachipuka (membre), l'hon. Cisse Gaye Ndeye (membre), l'hon. Kofi Humado (membre), l'hon. Agnès Nandali Penumlungu (membre) et l'hon. Koala Kabore Aline (membre). L'hon. John Mbadi était dans l'impossibilité d'assister à la réunion en raison d'autres engagements. Parmi les membres du Centre Parlementaire (CP) étaient présents le D^r Rasheed Draman, M. Issifu Lampo et M^{me} Agnes Titriku.

La réunion a été organisée pour passer en revue la dernière conférence de l'APRN tenue au Sénégal en 2009, entre autres choses, effectuer une mise à jour sur les récentes activités dans le cadre de l'initiative de l'APRN, et de façon plus décisive, discuter des diverses possibilités d'assurer la durabilité du projet de l'APRN.

Discussions De Questions Clés

Parmi les questions discutées à la réunion qui viennent en tête de liste, les membres du Comité Exécutif ont exprimé leur inquiétude par rapport au manque de dialogue, selon leurs explications, entre eux et leur Parlement respectif d'une part, et entre eux et le Centre Parlementaire d'autre part. Ils ont insisté sur la nécessité d'ouvrir des voies de communication entre les Parlements partenaires et le Centre parlementaire. Des membres ont conseillé vivement au Centre Parlementaire de redoubler d'efforts pour maintenir une communication régulière avec ses intervenants essentiels, y compris des membres du Comité Exécutif de l'APRN. Il a été convenu que des membres du Comité exécutif seraient consultés chaque fois que le Centre Parlementaire inviterait des participants de leur pays respectif à prendre part à des activités de l'APRN.

De la même manière, on a rappelé aux membres du Comité Exécutif l'engagement et le sacrifice qu'ils doivent s'imposer pour le projet de l'APRN afin d'assurer une meilleure collaboration entre eux et le Centre Parlementaire. Par conséquent, ce fut très agréable d'entendre la confirmation des engagements des membres, au nom de leur parlement respectif, à organiser les prochains *ateliers nationaux de formation anglophones et francophones sur la surveillance budgétaire*

dans leur pays respectif. L'honorable Hachipuka, au nom du Parlement de la Zambie, s'est engagé à tenir la prochaine formation anglophone sur la surveillance budgétaire (prévue entre octobre et décembre 2010) à Lusaka, en Zambie.

Dans le même ordre d'idées, l'hon. Cisse Gaye Ndeye et l'hon. Aline Kabore ont exprimé leur volonté, au nom de leur parlement respectif, à savoir celui du Sénégal et celui du Burkina Faso, d'organiser la formation nationale francophone sur la surveillance budgétaire vers le mois d'Août ou Septembre 2010.

La responsabilité des Parlements partenaires d'organiser des activités commanditées par l'APRN, dans lesquelles des contributions en nature sont offertes par le pays/parlement d'accueil dans le but de réussir la mise en œuvre de l'activité, constitue l'une des façons tangibles d'assurer la durabilité du réseau. La nécessité d'établir des liens entre les divers réseaux et le Centre Parlementaire en vue de favoriser une communication régulière est également importante. Il est également indispensable que le Centre Parlementaire soit plus proactif à faire sentir sa présence dans les Parlements partenaires. Cette démarche permettrait d'engager la direction des parlements respectifs à préparer l'avenir de l'initiative de l'APRN, de même qu'à fournir une tribune pour projeter le profil et les réalisations de l'APRN.

La formation de réseaux dans les parlements partenaires est d'une importance capitale pour les efforts de durabilité entrepris par les membres du réseau. C'est dans ce contexte qu'il faut applaudir les efforts déployés par l'hon. Koala Aline Kabore pour former un réseau. Sous sa direction dynamique, un *Réseau des parlementaires africains pour la réduction de la pauvreté* a été établi au Burkina Faso avec un effectif sérieux et actif. Nous espérons que cet exemple louable servira de tremplin à la formation de réseaux similaires dans d'autres Parlements partenaires.

Mise à Jour Des Activités Récentes

La responsabilité déterminante des membres du Comité Exécutif de l'APRN consiste à fournir une orientation stratégique à l'initiative de l'APRN. Pour accomplir cette tâche de façon efficace et productive, des mises à jour périodiques sur les activités du projet de l'APRN ne sont pas seulement nécessaires, il est aussi extrêmement important de tenir les membres du Comité Exécutif au courant de celles-ci. Entre 2008 et 2009, toutes les activités prévues, sauf la formation nationale sur la surveillance budgétaire dans la République du Mali, ont été réalisées avec succès. Tout d'abord, parmi ces activités, il y a la conclusion du **Rapport Annuel de 2009, le Rapport sur la fin de la Phase 1 du projet de l'APRN, l'atelier de formation sur la surveillance budgétaire destinée à cinq pays anglophones (Kenya, Nigeria, Rwanda, Tanzanie et Ouganda) et la formation nationale sur la surveillance budgétaire tenue en Tanzanie**. L'atelier de formation sur la surveillance budgétaire tenu en Tanzanie en 2008 a été la première formation nationale organisée dans le cadre de l'initiative de l'APRN. Cette activité a été essentiellement importante en ce sens que le Parlement tanzanien a assumé une partie des coûts dans l'organisation de



l'atelier en fournissant le lieu de réunion, de même qu'en commanditant le lunch et les pauses-café durant l'atelier de quatre jours. Il s'agit là certainement d'un témoignage éloquent de l'engagement résolu de l'Assemblée Nationale de la Tanzanie à renforcer les capacités des parlementaires d'exécuter de façon efficace leur fonction de surveillance budgétaire.

Pour la formation sur la surveillance budgétaire destinée aux parlementaires, la nécessité d'un examen constant du matériel et des modules de formation est essentielle. À la suite d'un examen des modules de formation par les parlementaires et le personnel du Parlement, une décision a été prise pour introduire un nouveau module sur la **Mobilisation des revenus nationaux**. Cette décision a été prise dans le contexte d'une plus grande reconnaissance du besoin urgent de mobiliser des ressources nationales en vue d'aborder les déficits budgétaires paralysants que les gouvernements africains ont connus dans tout le continent.

L'évaluation à mi-terme du projet de l'APRN a été menée en 2008. Un grand ensemble de députés et de membres de personnel associés au projet ont été interviewés en vue de déterminer l'impact que le projet a causé au niveau des changements importants effectués dans le renforcement parlementaire contextuel. Certains députés ont été contactés par téléphone, alors que d'autres ont eu des interactions directes avec l'équipe du Centre Parlementaire dans des entretiens de face à face. Par exemple, l'équipe d'évaluation du Centre Parlementaire a visité le Burkina Faso et le Bénin pour mener des entretiens de face à face avec des bénéficiaires du projet. Les résultats de l'évaluation à mi-terme ont été diffusés à tous les intervenants. La documentation et la mise à jour du matériel de formation font partie d'un processus permanent. Durant l'étude, un manuel sur la pauvreté intitulé « **Les Parlements, la Réduction de la Pauvreté et le Processus Budgétaire en Afrique** » a été publié, mais il doit être distribué.

Financement de l'initiative de l'APRN

On a discuté du financement de l'initiative de l'APRN pour les deux années qui restent. Même si l'Agence Autrichienne pour le développement (ADA) a exprimé son engagement à financer le projet dans les deux années qui restent, elle n'a pas encore transféré les fonds au Centre Parlementaire. Le retard du transfert de fonds aura sans aucun doute des effets nuisibles sur la mise en œuvre des activités de l'APRN, particulièrement le plan de travail de 2010.

Conclusion

En un mot, la réunion du Comité Exécutif de l'APRN a donné l'occasion au Centre Parlementaire d'informer les membres du Comité sur les mises à jour des progrès réalisés pour la mise en œuvre des activités de l'APRN, conformément au plan de travail. De plus, les participants reconnaissent l'importance d'améliorer les voies de communication entre le Centre Parlementaire et les parlements partenaires. Et surtout, des solutions essentielles à la durabilité l'initiative de l'APRN ont été planifiées.

Réflexion Sur Les Thèmes: *La corruption silencieuse en Afrique ; Rôle du Parlement face aux défis du contrôle de l'exécution du budget dans la réduction de la pauvreté pendant le processus budgétaire*

Par Mme. Khadidiatou GAYE, Assemblée Nationale du Sénégal



La corruption se définit comme l'utilisation abusive d'un pouvoir reçu par délégation à des fins privés. Elle consiste, pour un agent public à s'abstenir de faire quelque chose du fait de la fonction en échange d'une promesse ou d'une somme d'argent. C'est donc une pratique illicite pouvant conduire à une amende.

Quant à la corruption silencieuse, elle est moins perceptible et se manifeste dans les secteurs tels : l'éducation, la santé, l'agriculture et surtout dans les secteurs privés dont les progrès et la réussite sont essentiels à l'éradication de la pauvreté.

Elle se définit comme étant les services étatiques payés et non rendus conduisant ainsi à un dysfonctionnement. On peut citer à titre d'exemple :

- L'absentéisme des enseignants pouvant compromettre l'avenir des élèves,
- Le manque de médicaments dans les hôpitaux dus aux détournements.

Les conséquences qui en découlent sont énormes et même très profondes dans la mesure où non seulement le développement de l'économie peut en être lourdement pénalisé, mais il peut y avoir une compromission considérable de l'efficacité des investissements en vue d'atteindre les objectifs de développement pour le millénaire (ODM).

Donc, il est temps que les pays africains trouvent un système pour amoindrir, voire éradiquer complètement cette forme de corruption latente en sévissant par des lois les auteurs de telles pratiques et corrélativement en procédant à une révision salariale de certains agents : l'Etat trouverait à dégager sa responsabilité.

Le Parlement a par ailleurs un double défi à relever :

- D'abord face au contrôle de l'exécution du budget, Le constat est qu'il y a une influence de l'exécution du budget et pour remédier les solutions ci-après peuvent être apportées, entre autres :
 - assurer une formation des Députés sur la nomenclature budgétaire
 - large implication du Parlement dans l'orientation budgétaire et ceci par un renforcement des capacités.
- Ensuite jouer un rôle prépondérant dans la réduction de la pauvreté lors du processus budgétaire et ceci par divers



moyens a savoir :

- être associé à l'arbitrage budgétaire,
- faire des amendements au budget en se limitant aux montants officiels prévus et présentés par le Gouvernement. Les amendements peuvent consister à proposer que le budget d'un département sans grande influence dans la lutte contre la pauvreté soit diminuée au profit de ceux touchant des projets destinés aux populations pauvres,
- étudier le projet avec l'aide d'une assistance technique appropriée,
- faire des propositions en vue d'un écart entre le dépôt et l'examen du budget pour qu'il y ait une étude minutieuse de tous les secteurs touchant à la pauvreté,
- se focaliser sur la politique des CDMT (cadre des dépenses à moyens termes) dans la mesure où cette forme constitue un outil fort par rapport à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Une fois ces défis relevés, le parlement pourrait jouer le rôle que la population attend de lui et alléger les difficultés auxquelles elle est confrontée pour un meilleur devenir.



Collaboration Entre le Parlement et la Société Civile Pour Lutter Contre la Corruption Passive Dans La Prestation De Services

Par Adams Fusheini, Conseiller Principal en Gouvernance



Le lien qui existe entre la gouvernance et le développement constitue peut-être un des sujets d'enquête dans le travail de développement. Par conséquent, il n'est pas surprenant qu'une gouvernance efficace soit jugée comme une condition préalable et un défi pour le développement durable. De plus, il est intéressant de remarquer le nombre limité de gens en désaccord avec l'idée

que la corruption, à titre de facteur d'une mauvaise gouvernance, constitue l'une des causes principales d'une prestation médiocre de services publics, et par conséquent, un obstacle à l'exécution efficace de budgets nationaux. La corruption dans le secteur public est présente lorsque des politiciens ou des fonctionnaires, ou leurs proches, s'enrichissent à tort et de façon illégale en abusant du pouvoir qui leur est confié. On appelle souvent cette situation « l'abus de pouvoir en vue d'obtenir des gains personnels », laquelle occasionne une prestation médiocre de services aux citoyens et un obstacle à la croissance économique et au développement.

Le danger de la corruption est comparable à un cancer. On dit aussi « qu'elle viole la confiance du public dans l'État et

compromet la cohésion sociale ». Bien qu'il soit tentant d'accorder une plus grande attention aux échanges malhonnêtes de sommes importantes d'argent, des études indiquent que l'effet cumulatif de la corruption mineure peut être tout aussi nuisible. Et si on ne fait rien pour la supprimer, la corruption mineure peut porter atteinte à la légitimité des établissements publics, faisant ainsi de la corruption un phénomène de plus en plus normal et accepté; ce cercle vicieux entraîne par conséquent la corruption passive. Un certain nombre d'activités gouvernementales sont plus propices à la corruption. Celles-ci comprennent les achats gouvernementaux, l'octroi de licences et de permis, la perception des revenus et les nominations dans un gouvernement.

Si les règles ou les lignes directrices de l'une ou de plusieurs de ces activités sont compromises par des fonctionnaires en vue d'obtenir des gains personnels, des résultats négatifs ou moindres que ceux prévus dans le budget peuvent être enregistrés. Par conséquent, les coûts liés à la corruption font que des décisions prises par des fonctionnaires en vue d'obtenir des gains personnels ne tiennent aucunement compte des répercussions de celles-ci sur la communauté en général (G. S. Kindra et Rick Stapenhurst, 1998).

En luttant contre la corruption, on recommande des stratégies générales de façon à cibler plusieurs fronts. Cette mesure est nécessaire, car même avec un soutien public adéquat, les efforts de la combattre peuvent s'avérer inefficaces. Par conséquent, la contribution des Parlements dans la lutte contre la corruption peut être stratégique avec la collaboration de la société civile. En contribuant à une exécution efficace du budget, des législateurs ont récemment utilisé des stratégies plus innovatrices de collaboration avec la société civile dans la surveillance parlementaire des politiques et programmes gouvernementaux. Cette collaboration s'est avérée plus efficace pour assurer l'imputabilité aux citoyens dans l'utilisation des ressources publiques. Elle favorise également la mise en place de la participation générale dans la lutte contre la corruption.

Grâce à des programmes d'extension en lien avec la société civile, le Parlement du Ghana est en train de devenir rapidement un instrument efficace pour représenter les aspirations des citoyens. Cette démarche a permis de faire participer des citoyens ordinaires à l'évaluation du rendement des politiques et programmes du gouvernement. Elle constitue une collaboration bénéfique à tous, car elle exprime en termes concrets la représentation parlementaire des aspirations des citoyens et elle contribue à la légitimité des groupes de la société civile, à titre d'observateurs critiques bénévoles des fonds publics. Un exemple typique est le Comité des assurances de l'État du Parlement du Ghana qui a fait participer la société civile dans l'exécution de ce mandat de façon à assurer la réalisation des engagements envers les citoyens et la protection des ressources publiques allouées pour atteindre ces objectifs. Le Comité a cherché, entre autres choses, à améliorer la mise en œuvre d'initiatives pro-pauvres financées dans le cadre du fonds consolidé.

Le Comité a collaboré avec la société civile pour évaluer la mise en œuvre d'initiatives pro-pauvres précises du gouvernement, y compris des politiques sur la dispense de droits liée à l'éducation et aux services de santé. Depuis 2005, le Parlement du Ghana, en plus d'employer des moyens traditionnels comme questionner les Ministres et présenter des motions et des mémoires, a adopté une



approche innovatrice visant à faire participer les citoyens directement à l'évaluation du rendement d'initiatives décisives du gouvernement conçues pour renforcer le programme gouvernemental de réduction de la pauvreté et de croissance économique. Le Comité des assurances de l'État a collaboré avec la société civile et a mené des exercices d'approche communautaire et d'évaluation de la mise en œuvre de politiques. Dans le contexte de la surveillance parlementaire, le Comité a fait participer des organismes d'exécution de programmes et de projets précis au niveau décentralisé et bénéficiaires de telles initiatives pro-pauvres. Les questions fondamentales auxquelles tentaient de répondre le Comité au moyen de ces exercices étaient les suivantes : Les assurances du gouvernement ont-elles été respectées? Quels sont les changements nécessaires dans ces politiques et programmes pour améliorer les avantages des plus démunis?

La raison d'être de la participation relais de la société civile avec ceux qui mettent en œuvre les politiques au niveau communautaire est de concilier la présentation des politiques avec leur mise en œuvre réelle sur le terrain. Les initiatives d'évaluation de la mise en œuvre des politiques ont également renforcé le rôle de surveillance de l'exécution du budget du Parlement Ghanéen. De plus, cette collaboration a contribué à élargir la participation des citoyens dans l'exécution du budget en réunissant des organismes d'exécution, la société civile et des bénéficiaires choisis du gouvernement. Cet élargissement de l'intérêt public dans la mise en œuvre de politiques et de programmes du gouvernement est fondamental pour aborder le problème de la corruption. Sans cet intérêt et cette participation à large échelle, l'exécution du budget restera inefficace et la corruption passive en sera le résultat.

La surveillance parlementaire relais de la société civile concernant les initiatives gouvernementales contribue donc à améliorer les résultats en matière de gouvernance, y compris les rétroactions sur l'exécution des budgets. Dans le cas particulier de la collaboration entre la société civile et le Comité des assurances de l'État du Parlement du Ghana, l'exercice produit des résultats pertinents d'imputabilité, car les communautés obtiennent des réponses à leurs préoccupations et elles donnent des rétroactions aux décideurs sur leurs perceptions et expériences du rendement d'initiatives pro-pauvres gouvernementales précises. Cet exercice est également propice à des interventions parlementaires fondées sur des données probantes et au questionnement des Ministres concernés sur les engagements du gouvernement face au budget annuel. La nature participative du processus de surveillance budgétaire impliquant des citoyens, des députés et la société civile renforce l'autonomie des communautés et leur permet d'accéder à des services et de recevoir de meilleurs services des fonctionnaires. La collaboration entre la Parlement et la société civile favorise donc l'imputabilité dans la prestation de services publics, car elle réunit des citoyens, la société civile et des députés pour faire participer des fonctionnaires à des politiques et des programmes précis de façon à améliorer la vie des citoyens. Dans le cadre de la surveillance parlementaire et de la diffusion de la politique sur la dispense de droits liée aux services de santé

comportant les grossesses, les naissances et les soins de santé maternelle et infantile en vertu du Régime d'assurance-santé national du Ghana (RASNG), des préoccupations importantes ont été rapportées sur la prestation médiocre des services dans certaines communautés rurales de la Région du Haut Ghana occidental et des recommandations adéquates ont été soumises aux autorités sanitaires régionales responsables de la supervision de la mise en œuvre du Régime.

De plus, dans le cadre d'efforts nationaux à atteindre la parité dans l'équité entre les sexes sur le plan de l'éducation de base, le Comité des assurances de l'État a collaboré avec la société civile pour évaluer la mise en œuvre d'une initiative d'alimentation scolaire, laquelle a été élaborée pour cibler des communautés plus pauvres dans le cadre de mesures visant à encourager l'augmentation d'inscriptions dans les écoles et des succès scolaires. L'exercice a renforcé des résultats de mise en œuvre dans le district de Bongo de la Région du Haut Ghana oriental, car les communautés et les administrations scolaires travaillent davantage de concert pour relever les défis liés à la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire dans le district.



Visite des Parlementaires dans le cadre de l'exemption des frais de Service de santé pour les vulnérables

À titre de résultat direct de l'approche communautaire et de l'évaluation des politiques par le Comité, des membres de la communauté du district de Bongo se sont portés bénévoles et ont fourni des ressources pour appuyer les services et ajouter des enseignants; ces démarches ont contribué à l'augmentation du nombre d'élèves à la suite de la mise en œuvre de la politique. À Cape Coast, le Comité a bénéficié de l'évaluation relais innovatrice de la société civile concernant les initiatives pro-pauvres du gouvernement sur l'éducation de base; des élèves intégrés dans le processus ont permis au Comité des assurances de l'État d'évaluer efficacement la disponibilité et l'utilisation du matériel d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles primaires, et ce, dans le cadre de la politique du gouvernement sur l'Éducation de

base obligatoire et universelle (EBOU) gratuite. Les interactions de surveillance avec des élèves ont révélé que même si des manuels avaient été fournis dans certaines écoles de la Municipalité de Cape Coast, ces installations n'étaient pas utilisées de façon efficace, en partie à cause de la corruption passive.

L'expérience de surveillance en collaboration de la mise en œuvre des politiques par le Comité des assurances de l'État et la société civile au Ghana démontre que l'élargissement de la participation des citoyens dans le processus d'exécution du budget peut être utile pour lutter contre la corruption passive. En élaborant des stratégies pour améliorer la contribution du Parlement en matière d'imputabilité dans la prestation de services publics, et en particulier dans l'exécution du budget, la collaboration avec la société civile peut s'avérer un moyen efficace. Alors que le Parlement est investi de l'autorité et des pouvoirs pour surveiller une exécution efficace du budget, la participation active de la société civile peut contribuer aux efforts de lutte du Parlement contre la corruption passive, et par conséquent, améliorer l'exécution du budget par les fonctionnaires.

Référence

1.- *On décrit la corruption passive comme étant le manquement des fonctionnaires à fournir des biens et services payés par le gouvernement. La corruption passive amène les gens à avoir de moins en moins confiance aux systèmes de prestation de services, ce qui incite les familles à ne pas respecter le système*



Perspective De Genre De La Corruption Passive : Le Rôle Du Parlement Dans La Surveillance De L'Exécution Du Budget

Par **Cynthia Ayebo-Arthur, Agente Du Budget**



La négligence des fonctionnaires de fournir des biens et services financés par le gouvernement se fait sentir partout et constitue un phénomène à grande échelle dans toute l'Afrique; elle cause également des effets nuisibles inéquitables sur les démunis et

les vulnérables, particulièrement sur les femmes et les enfants. Cette situation entraîne des conséquences à long terme sur le développement, selon un rapport de la Banque mondiale, qui la décrit comme de la « corruption passive ».

Ce type de corruption amène les gens à faire de moins en moins confiance aux systèmes de prestation de services, ce qui incite souvent les familles, tout compte fait, à ne pas respecter de tels systèmes. La corruption passive, même parfois minime sur le

plan monétaire, est particulièrement nuisible pour les démunis, lesquels sont les plus vulnérables et les plus dépendants des services publics et des systèmes aptes à répondre à leurs besoins fondamentaux. Selon Shanta Devarajan de la Banque mondiale : « La corruption passive ne fait pas les grands titres de la même façon que le font les scandales de corruption, mais elle est tout aussi nuisible aux sociétés. »

Cet article vise à contribuer au récent débat sur les effets nuisibles de la « corruption passive » selon une perspective de genre, aux termes de trois grandes idées principales. Dans ce document, nous tenterons d'abord de trouver la relation entre la corruption passive et les genres. Nous examinerons ensuite certaines causes et explorerons d'éventuelles stratégies de lutte anticorruption propauvres qui tiennent compte de la dimension de genre en vue de répondre à la demande d'une plus grande imputabilité du gouvernement. Finalement, nous examinerons le rôle des parlements africains dans la surveillance du pouvoir exécutif en ce qui concerne l'exécution du budget.

Il est important d'indiquer dès le départ que ce document ne vise nullement à entretenir la guerre entre les sexes en déclarant qu'un genre est plus corrompu que l'autre. Même si un certain nombre d'articles et de résultats de recherche laissent entendre que les femmes sont moins corrompues que les hommes, d'autres documents présenteraient d'autres résultats. Certaines conclusions indiquent explicitement qu'avec un plus grand nombre de femmes dans des postes de leadership, certains pays connaîtraient une réduction marquée de la corruption.

Cette position, comme on a pu en entendre parler ou lire des articles à ce sujet, s'est révélée tout à fait différente dans d'autres études qui indiquent une corrélation insignifiante entre les genres et la corruption, et plus précisément, la corruption mineure.

De plus, nous avons tous vu des reportages de médias dans lesquels des femmes et des hommes étaient accusés de corruption. Un exemple typique est le scandale financier de 2009 du Nigeria dans lequel cinq directeurs de banque, y compris une femme, ont été accusés et ont fait l'objet d'une enquête pour des actes de corruption de différente envergure, y compris le consentement de prêts sans l'approbation du conseil et la remise de prêts à des personnes ou des organisations fictives.

De plus, dans des études indiquant que les femmes ont moins de chances d'être impliquées dans la corruption, des chercheurs n'hésitent pas à expliquer qu'en raison des rôles et des attentes liés aux genres, les hommes et les femmes auront différentes occasions de prendre part à des activités frauduleuses.

Par exemple, on a affirmé que c'est l'inégalité de genre dans l'accès à des sources économiques et politiques d'influence qui empêchent les femmes de participer à de nombreuses activités frauduleuses, activités auxquelles elles pourraient autrement prendre part à titre de « donatrices » ou de « bénéficiaires » de pots-de-vin. Alors qu'une plus grande nomination de femmes à des postes de leadership dans la fonction publique constitue un objectif important, il ne faudrait quand même pas penser qu'il



s'agit d'une panacée à la réduction de la corruption dans les établissements publics.

Corruption Passive et Dimension De Genre – le Lien

La corruption de toute sorte aboutit à de sérieuses conséquences sur le développement et les moyens de subsistance des hommes et des femmes. La corruption « mineure », tout comme la corruption de plus grande envergure, agit comme une imposition arbitraire, provoquant ainsi l'augmentation des coûts des services publics, amoindrissant leur qualité et déformant l'allocation efficace de ressources publiques et la distribution équitable des revenus.

Ce phénomène contribue également à augmenter l'inégalité des revenus et de la pauvreté en réduisant la croissance économique à long terme. Le rapport de la Banque mondiale indique qu'une telle diminution du soutien budgétaire gouvernemental destiné aux composantes essentielles pour le développement humain a fait augmenter le taux de mortalité infantile et le taux de décrochage scolaire.

Afin de saisir le lien qui existe entre l'impact de la corruption passive et la pauvreté en général, et la pauvreté des femmes en particulier, nous pouvons nous inspirer encore du rapport de la Banque mondiale. Le rapport présente des données et de la recherche sur la corruption passive dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture.

On cite les exemples suivants en matière de corruption passive et de son impact sur la pauvreté :

- Un rapport de 2004 indique que 20 p. cent des enseignants des écoles primaires rurales de la région occidentale du Kenya étaient absents durant les heures d'enseignement, alors qu'en Ouganda, deux sondages ont permis d'apprendre que les taux d'absentéisme des enseignants étaient de 27 p. cent en 2002 et de 20 p. cent en 2007.
- De piètres contrôles au niveau des producteurs et des grossistes ont abouti à un chiffre de 43 p. cent d'engrais analysés vendus en Afrique occidentale dans les années 90, lesquels manquent de nutriments prévus, et signifiant par le fait même leur inefficacité dans l'ensemble.
- Plus de 50 p. cent des médicaments vendus dans les pharmacies au Nigeria dans les années 90 étaient falsifiés selon certaines études.
- Dans une constatation de l'enquête directe sur les fournisseurs de soins de santé en Ouganda, le taux d'absentéisme était de 37 p. cent en 2002 et de 33 p. cent en 2003.

Un des facteurs les plus nuisibles de la corruption passive est la possibilité de causer des effets à long terme. Un enfant qui ne reçoit pas d'éducation adéquate, en raison de l'absence d'enseignants, développera des capacités cognitives réduites et une santé fragile à l'âge adulte. L'absence de médicaments et de médecins signifie des décès non voulus causés par la malaria, les accouchements et d'autres maladies. Les fermiers qui reçoivent des engrais dilués peuvent choisir d'arrêter entièrement de les utiliser, et de les laisser à l'agriculture de faible productivité.

Les femmes subissent de façon beaucoup plus importante les conséquences liées à la corruption passive ou mineure; en effet, elles comptent grandement sur la prestation de services gouvernementaux efficaces, et sur les services de santé en particulier. De plus, pour les femmes africaines, la corruption passive n'est pas seulement un fardeau sur le plan physique et financier; elle constitue également une torture psychologique puisque dans cette région du monde, les femmes ont appris à croire qu'elles sont responsables de la sauvegarde de la cellule familiale en fournissant un soutien affectif et psychologique, quel qu'en soit le prix à payer.

Les Causes De La Corruption Passive et Les Mesures De Lutte Anticorruption

Un certain nombre de facteurs, dont les suivants, peuvent expliquer le phénomène de la corruption passive :

- Des établissements publics fragiles et un cadre inadéquat pour l'imputabilité du gouvernement
- Un manque de transparence, une surveillance inefficace, un renforcement faible des lois et des règlements financiers
- Des fonctionnaires mal formés, très peu motivés et non professionnels, etc.

Toute tentative d'élaboration de politiques et de stratégies adéquates de lutte anticorruption doit tenir compte de l'établissement d'une relation solide d'imputabilité entre les citoyens et les gouvernements. Pour travailler de façon efficace, les inquiétudes des démunis et de tous les groupes marginaux de la société doivent faire partie de la planification et de l'élaboration des politiques. De cette façon, ces gens sentent qu'ils prennent part au processus et qu'ils contribuent à sa mise en œuvre.

La corruption, dit-on, prend de l'ampleur dans une culture qui garde le silence. Si des gens sont prêts à dénoncer ouvertement des cas de corruption, étant donné la présence de systèmes judiciaires indépendants et équitables, les transgresseurs peuvent alors comparaître en justice.

Les leaders politiques doivent également être très déterminés et leur engagement très sérieux en vue de diriger un programme de « tolérance zéro » face à la corruption. Un leadership fort, sachant maintenir une transparence et une imputabilité aux citoyens en ce qui a trait aux fonds publics, doit établir clairement une hiérarchie de responsabilités en insistant davantage sur le renforcement des freins et contrepoids entre différentes directions du gouvernement. Cette mesure signifie le renforcement de la fonction de surveillance que le Parlement exerce sur le pouvoir exécutif, en assurant l'indépendance du système judiciaire et le renforcement de ses capacités pour faire appliquer la loi et fournir aux démunis l'accès au processus judiciaire.

Surveillance Législative

La surveillance parlementaire du pouvoir exécutif est protégée dans la plupart des constitutions de l'Afrique, et partout dans le monde, en vue de surveiller et de conseiller aux gouvernements

de remplir leurs responsabilités conformément aux lois fondamentales du pays. Au fil des années, la fonction de surveillance du Parlement s'est malheureusement limitée à l'interrogation des ministres sur une question ou sur une autre, et à l'utilisation improbable de leurs pouvoirs de contestation du Président. Les Parlements, des pays en voie de développement en particulier, n'ont pas assez de capacités pour examiner, analyser et donner des suggestions sérieuses sur des questions financières et économiques, retardant ainsi de façon considérable leur fonction de surveillance financière. Ce défi est en partie responsable du manque d'intérêt apparent à contribuer à la préparation et à l'exécution du budget. Pour pouvoir supprimer la corruption passive, les Parlements doivent prendre au sérieux leur rôle de surveillance financière ou budgétaire.

Le Rôle Du Parlement Dans L'Exécution Du Budget

À titre de représentants des citoyens, les Parlements ont la tâche déconcertante de s'assurer que les politiques publiques ne sont pas seulement régies en vertu de la législation, mais qu'elles permettent également à la population d'accéder à des opportunités mises en place sans aucun obstacle. La corruption passive entrave l'utilisation des services publics, et ses répercussions à long terme sur le développement, comme nous en avons parlées plus haut, peuvent être accablantes sur les moyens de subsistance des femmes et des hommes. Par conséquent, il est important que les Parlements surveillent les processus d'exécution du budget pour révéler des lacunes et prendre des mesures en temps opportun en vue de corriger la mauvaise gestion.

Pour que les parlements jouent un rôle important dans le renversement de la corruption à tous les niveaux, il faudrait qu'ils comprennent et se rendent compte des défis associés à l'exécution des budgets annuels. Un de ces défis est le **financement inadéquat** pour réaliser entièrement des projets et des programmes du budget, financement qui a pour conséquence d'aboutir à une prestation de services médiocres et à des systèmes inefficaces.

Le budget, comme nous le savons, représente les « intentions » des gouvernements de mobiliser des fonds, tant à l'échelle nationale qu'internationale, pour offrir des projets et des programmes de développement. Quand les fonds prévus ne se matérialisent pas comme il se doit, les dépenses budgétaires les plus urgentes (qui sont invariablement fréquentes par nature) sont prises en charge au détriment d'autres (dépenses en immobilisations) crédits. Cependant, ce sont les dépenses en immobilisations des systèmes publics qui améliorent la qualité de la prestation de services, toutes choses égales d'ailleurs. Dans la même veine, comme les gouvernements ne produisent pas suffisamment de revenus pour rémunérer les fonctionnaires de façon adéquate, ils sont enclins, dans les circonstances, à prendre part à des activités frauduleuses (ex., exercer d'autres activités personnelles durant les heures d'enseignement lorsqu'un enseignant devrait être en classe) pour compenser leur faible salaire.

Pour faciliter la prestation de meilleurs services publics, les Parlements doivent également orienter leurs discussions sur les revenus du budget, et ce, en mettant en valeur les sources de revenus possibles et ils doivent collaborer avec les dirigeants de façon à bien faire comprendre l'importance, pour les citoyens, de remplir leurs obligations en matière d'impôt et de ne pas politiser les questions liées aux politiques sur les revenus. Ils peuvent ainsi mobiliser davantage de revenus et les gouvernements peuvent mieux rémunérer les fonctionnaires et rendre le système efficace dans l'intérêt du public.

Un autre défi lié à l'exécution du budget concerne le domaine de la **surveillance et de l'évaluation**. Un mécanisme de surveillance éclairé doté de données en temps réel et l'introduction de rapports trimestriels sur la situation de l'économie au Parlement National contribueront grandement à l'amélioration de la surveillance budgétaire. Le manque apparent de surveillance publique des projets et des programmes explique également la prestation médiocre des services, et par le fait même, la mauvaise gestion du système de certains fonctionnaires. Les Parlements, dans le cadre de leur fonction de surveillance du budget, doivent exiger la préparation et, éventuellement, la publication d'un rapport budgétaire et du rendement de projets concernant les sommes allouées et utilisées par les organismes publics ou pour des projets, et une évaluation de l'impact de tels projets sur le public en général par le pouvoir exécutif (organismes gouvernementaux). Les publications seraient utiles aux intervenants, y compris aux organisations de la société civile et au grand public qui examineraient et fourniraient de l'information sur les réalités de l'endroit.

Les députés peuvent également sélectionner des projets pertinents (relatifs au budget) et s'engager dans une mission de surveillance périodique et de recherche des faits auprès des organismes publics, et ce, en vue d'évaluer l'efficacité de la prestation de services et de son impact sur les citoyens, particulièrement les plus vulnérables, y compris les femmes dont les moyens de subsistance dépendent tellement de ces services. Ces mesures contribueront beaucoup à l'amélioration de la transparence et de l'imputabilité, à l'exécution efficace du budget et à la restriction de la corruption sous diverses formes dans une grande mesure.

Un autre domaine important lié à la surveillance des dirigeants par la législature porte sur les dépenses suivant l'exécution. Les Comités des comptes publics du Parlement doivent se charger de la fonction de surveillance du budget en approfondissant davantage non seulement la vérification quantitative, mais aussi la vérification du rendement. Le vérificateur général est responsable de la compilation des rapports sur le portefeuille de l'État. Ces rapports tardent souvent à arriver à l'Assemblée nationale; ils prennent parfois jusqu'à deux ans, et souvent, ils ne sont pas pris au sérieux par les Comités.

Conclusion

La corruption passive est énorme et elle nuit aux pauvres, particulièrement aux femmes. Dans le secteur de la santé, la



corruption peut être synonyme de meurtres, car de nombreuses personnes ne seraient pas décédées si elles avaient eu accès à des médicaments et à des soins; mais la corruption les en a privées. Elle comporte des conséquences de grande portée qui exigent que des mesures soient mises en place pour mettre un frein à sa persistance. Les responsables de politiques marqueraient des points en assurant les freins et contrepois du pouvoir de maîtriser la corruption.

À titre de représentants des citoyens, les Parlements ont un intérêt important à mettre fin à la corruption bureaucratique, et ce, en approfondissant les tâches de surveillance budgétaire au moyen de l'examen et de l'analyse de l'exécution et de la vérification du budget, et en fournissant des rétroactions pour améliorer les systèmes. Les dirigeants montrent leur engagement à mettre un frein à la corruption en renforçant les systèmes administratifs, financiers et comptables en vue d'assurer une prestation efficace de services. Le système judiciaire prononce des jugements équitables et rapides et envoie les gens coupables de corruption derrière les barreaux. Les médias constituent des partenaires importants dans les efforts entrepris pour combattre la corruption.



Les Échanges Des Parlementaires Avec Des Coiffeuses Et Des Mécaniciens À La Formation Sur La Surveillance Budgétaire D'Accra

Par Issifu Lampo, conseiller en Budget et Gouvernance, Centre Parlementaire



L'atelier de formation « Les Parlements et le contrôle financier : outils et mécanismes pour une analyse budgétaire optimale » qui a eu lieu à Accra, au Ghana, du 15 au 19 mars 2010, a réuni des députés, des sénateurs et du personnel parlementaire de cinq parlements partenaires

(à savoir, le Kenya, le Nigeria, la Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda). L'atelier a été organisé dans le cadre de l'initiative du Réseau parlementaire africain pour la réduction de la pauvreté (APRN) et a été animé par le Centre Parlementaire. Un total de 23 participants y a pris part, dont 13 législateurs et 10 membres du personnel parlementaire. Malgré les efforts acharnés du Centre Parlementaire à assurer une représentation équitable, seulement cinq participantes sur ce nombre étaient des femmes.

L'atelier de formation de cinq jours sur la surveillance budgétaire a couvert des thèmes importants sur le processus budgétaire qui

comprenaient ce qui suit : Compréhension des budgets nationaux; Le rôle du Parlement dans le processus budgétaire; Le Parlement et les revenus du budget; Analyse de l'exposé budgétaire, quelle importance le budget doit-il accorder aux questions pro-pauvres?;

Les OMD et les budgets nationaux, les exposés budgétaires : questions d'égalité entre les sexes et Le budget national et le VIH -SIDA. La tribune a donné l'occasion aux participants de profiter grandement d'échanges d'information et de partager des idées sur ces thèmes généraux. La nature interactive des séances, y compris les travaux en équipe, ont capté l'intérêt des participants de façon considérable.

Indubitablement, les séances interactives et les travaux en équipe constituaient les caractéristiques distinctives de cet atelier. Cette approche a permis aux participants de dialoguer davantage et leur a donné la possibilité, sous forme d'expérience extrêmement intéressante, d'échanger de l'information et d'acquérir des connaissances. Les participants ont porté un intérêt particulier sur les échanges d'expériences des pays, les présentations de leurs pratiques exemplaires, de même que sur la mise en évidence des lacunes et des insuffisances en ce qui a trait au rôle que jouent les députés et le Parlement dans le processus budgétaire.

L'ensemble d'informations et de connaissances échangées sont une valeur ajoutée à l'information et aux connaissances actuelles des participants. Un exemple typique est le niveau de participation et d'engagement du Parlement durant l'étape de préparation et de rédaction préliminaire du budget pendant le processus. Manifestement, le niveau d'engagement et de participation du Parlement varie d'un pays à un autre, et ce, même si la caractéristique commune des pays représentés à l'atelier est le fait que le Parlement joue un rôle *périphérique* à cette étape du processus budgétaire.

Parmi les pays participants, l'Ouganda s'est démarqué comme l'un des quelques pays africains où le Parlement a apporté une grande contribution à l'étape de préparation du budget. En Ouganda, en vertu de la Loi d'exécution du budget, un document sur le cadre budgétaire doit être présenté au Parlement à la suite de consultations approfondies avec la société civile. Le Parlement dispose ensuite de trois à quatre semaines pour donner son opinion sur le cadre. La procédure à suivre du Parlement consiste à réacheminer le cadre à ses Comités des finances aux fins d'étude et de revoir ensuite sa position en tenant compte des rapports des comités.¹ Étant donné qu'un certain nombre de pays ont suivi l'exemple de l'Ouganda pour établir des services du budget, il y a lieu de croire que le rôle du Parlement s'améliorera et qu'il deviendra plus apparent durant tout le processus budgétaire en Afrique.

Il vaut la peine d'indiquer que les parlementaires peuvent saisir un certain nombre d'occasions pour apporter leur contribution au stade de la préparation du budget. À titre de représentants élus au sein de leur population, les parlementaires sont habituellement enracinés profondément dans les communautés locales. Grâce à ces antécédents, les députés peuvent éventuellement servir

d'agents de communication pour exprimer les préoccupations des masses qui méritent d'être prises en considération dans le processus d'exécution du budget. Les parlementaires peuvent faire refléter ces points de vue en les incorporant dans leurs débats ou questions ou en communiquant avec les Ministres. La dynamique du jeu des partis en Afrique signifie que les députés d'arrière-ban d'un parti du gouvernement pourront probablement s'adresser aux ministres et exercer une influence sur eux, plutôt que d'autres membres.

Un des points saillants de la formation sur la surveillance budgétaire de mars à Accra était la visite sur place des parlementaires et du personnel du Parlement au siège social du Centre du programme de petits prêts et de la micro-finance (CPPPMF), et ce, en vue de rencontrer la direction du programme d'une part, et de se rendre dans la communauté pour rencontrer des bénéficiaires qui ont eu droit à de petits prêts d'autre part.

Durant les échanges avec les représentants du CPPPMF, les participants ont constaté que le programme était en péril en raison du faible taux de recouvrement des prêts. Par exemple, le taux de recouvrement des prêts au Ghana est de 16 %, tandis que celui d'un programme similaire au Kenya atteint presque 90 %. La directrice générale du CPPPMF, madame Bertha Ansah-Djan, a laissé entendre que la procédure établie n'était pas suivie dans le consentement de prêts aux bénéficiaires dans le passé, et que par conséquent, la plupart des bénéficiaires avaient manqué à leurs engagements ou étaient introuvables.

La directrice générale a promis de faire du CPPPMF une entité viable en adoptant des approches innovatrices comme le recyclage professionnel du personnel, la mise en place de mécanismes pour suivre de près les registres de versements de prêt, la conception d'un programme pour informer les bénéficiaires du programme de prêts sur la comptabilité de base, et surtout, la résistance à la pression des politiciens de travailler de façon non professionnelle.



Des échanges Des Parlementaires avec Des Coiffeuses

L'engagement des parlementaires avec les représentants du CPPPMF leur a permis de comprendre le cadre du programme du plan de crédit pour la micro-finance, ses sources de financement et les bénéficiaires visés. C'est dans ce contexte que les parlementaires ont visité deux groupes de bénéficiaires dans une communauté d'Accra. Le premier groupe avec lequel ils ont eu des échanges était la **Bubuaishie Hairdressers Association** (25 membres). Les membres, toutes des femmes, la plupart jeunes, ont accueilli les législateurs avec enthousiasme; elles étaient surtout contentes de la présence des parlementaires de la République du Zimbabwe, qu'elles considèrent comme leur *belle-famille*, car l'ancienne première dame du Zimbabwe était Ghanéenne de naissance.

Bien qu'elle apprécie les facilités de crédit que le CPPPMF offre à ses membres, la présidente de la **Bubuaishie Hairdressers Association** a déploré le fait que le montant accordé à chaque bénéficiaire est malheureusement insuffisant. Elle a indiqué que le matériel et les outils que les coiffeuses utilisent pour leur métier nécessitent des dépenses assez importantes en capital auxquelles les facilités de crédit offertes par le CPPPMF ne sont pas compatibles. Elle a également saisi l'occasion de mettre en évidence certains des problèmes qui assaillent les coiffeuses, y compris les pannes d'électricité fréquentes et le manque d'eau courante, des ressources indispensables pour exploiter leur entreprise.

Même si les coiffeuses étaient extrêmement contentes de la visite des parlementaires africains de cinq pays frères, elles se demandaient pourquoi aucun parlementaire ghanéen ne faisait partie du groupe de visiteurs.

La réunion avec les membres de l'Association des coiffeuses s'est avérée très révélatrice pour les participants du groupe parlementaire; ces derniers ont remarqué que la plupart des inquiétudes soulevées par les coiffeuses ressemblaient drôlement à celles de leur propre circonscription et ils ont énormément apprécié leurs échanges avec elles.

Le deuxième groupe de bénéficiaires que les députés ont visité était composé d'*artisans, de boulangers, d'épiciers de quartier et de mécaniciens locaux*. Ils étaient 50 membres en tout. Ce groupe était très différent du premier. Des membres formaient de petits groupes de divers métiers dont les intérêts communs se rapportent au programme de micro-finance du CPPPMF. Les parlementaires ont été accueillis chaleureusement. À cette étape de la visite, le soleil *de plomb* d'Accra a commencé à éprouver sérieusement les parlementaires, car ceux-ci sentaient monter la fatigue et parvenaient de moins en moins à se concentrer sur leur visite. Les résultats de cette participation ont été très satisfaisants et très fructueux. Des membres de l'association étaient contents de l'attention profonde que leurs inquiétudes ont suscitée parmi les parlementaires et les médias nationaux. Les députés étaient également satisfaits, car leur engagement au sein des membres de la communauté a élargi l'espace politique pour faire place à des échanges et a fourni la tribune nécessaire à faire entendre les porte-paroles des plus démunis et des marginaux.

L'atelier « Les Parlements et le contrôle financier : outils et mécanismes pour une analyse budgétaire optimale », conçu pour les parlementaires dans le cadre de la rubrique de l'initiative de l'APRN,



fournit des occasions uniques aux parlementaires et au personnel du Parlement d'améliorer leurs connaissances sur le processus budgétaire, d'échanger les expériences de leur pays sur le rôle des députés dans le processus budgétaire et de faire participer les citoyens, au niveau communautaire, aux échanges sur l'impact de certaines politiques gouvernementales pro-pauvres.

Référence

1.- David G. McGee. *The Budget Process. A Parliamentary Imperative.* Page 20.



Centre Parlementaire – Programme Afrique

Par Elvis Otoo, Conseiller en Gouvernance, (Surveillance et Évaluation)

Brève Description du Centre Parlementaire



Le Centre Parlementaire est un organisme canadien impartial et sans but lucratif qui s'est donné pour mission d'améliorer l'efficacité des assemblées représentatives dans le monde entier. Depuis plus de quarante ans au service des parlements et des assemblées législatives, le Centre Parlementaire a été fondé en 1968 pour renforcer les capacités du Parlement du

Canada. Il est devenu depuis un chef de file mondial du développement parlementaire, mettant sur pied des projets qui épaulent les parlements en Asie, en Afrique, en Amérique latine, en Europe de l'Est et au Moyen-Orient. Les programmes les plus importants du Centre, et de loin, sont offerts en Afrique où environ 45 projets ont été mis en œuvre avec succès depuis les deux dernières décennies.

Fondé en 2004, le Bureau régional d'Afrique du Centre parlementaire travaille de concert avec environ 20 parlements du continent, surtout en Afrique orientale et en Afrique occidentale, mais certains programmes sont aussi offerts en Afrique australe.

En l'espace de cinq ans, le Bureau régional est devenu le point central autour duquel toutes les activités du Centre pivotent en Afrique. Il sert de centre de formation, de centre de consultation de ressources pour les députés, de lieu de contact pour les activités du Réseau parlementaire africain pour la réduction de la pauvreté (APRN), de Secrétariat pour le Réseau des parlementaires africains contre la corruption (APNAC), que le Centre a aidé à créer en 1999, et de centre-hôte pour un certain nombre de programmes et de projets.

Actuellement, grâce à Programmes Afrique, le CP travaille de concert avec environ vingt Parlements du continent, dont sept d'entre eux ont signé des PE avec le Centre. Ces Parlements sont ceux des pays suivants : le Bénin, le Ghana, le Kenya, le Sénégal, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.

Le Centre oriente surtout ses programmes sur l'expertise et le renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines suivants : le renforcement de la surveillance et du processus législatif des comités; l'appui aux réseaux interparlementaires régionaux; le renforcement des capacités des secrétariats parlementaires; l'appui à l'élaboration de la législation à l'échelle nationale et provinciale et le développement de la planification du rendement parlementaire et de la conception de systèmes de production de rapports.

Notre Vision, Notre Mission Et Nos Valeurs

Le Centre envisage de devenir le Centre Parlementaire d'Afrique. Notre mission vise à aider les législatures à renforcer leurs capacités à titre d'institutions démocratiques efficaces et à aider les législateurs à atteindre leur potentiel dans le leadership parlementaire.

Nous avons la conviction, au Centre parlementaire, que tous les citoyens ont le droit de participer utilement à la prise de décisions du gouvernement et qu'ils doivent répondre de leurs décisions.

Nos Grandes Réalisations Dans Le Passé

- Nous avons établi de bonnes relations de travail avec les parlements africains en adoptant une approche de gestion participative.
- Nous avons augmenté les capacités des députés dans les trois fonctions du Parlement – la législation, la représentation et la surveillance.
- Nous avons amélioré les capacités du personnel parlementaire dans la gestion et la diffusion de l'information et le soutien au service pour les comités et le Parlement dans l'ensemble.
- Nous avons amélioré l'établissement de réseaux entre les parlements, permettant ainsi des échanges en vue d'acquérir des expériences et d'adopter des pratiques exemplaires, particulièrement au moyen de deux réseaux clés mis en place par le Centre – le Réseau sur la réduction de la pauvreté et le Réseau contre la corruption.
- Nous avons augmenté les capacités des comités grâce à une plus grande collaboration interpartis.
- Nous avons intensifié la participation parlementaire dans le processus budgétaire national.
- Nous avons sensibilisé davantage les députés et le personnel parlementaire à la question de l'égalité entre les sexes.
- Nous avons renforcé les échanges entre le Parlement et les citoyens/OSC.

Personnel Du CP-Afrique

Les quelques dernières années ont connu une croissance importante

du nombre de professionnels au Centre, tous prêts à participer à l'établissement d'un Centre Parlementaire d'Afrique autonome. Connaissant des débuts avec seulement neuf professionnels, le Centre compte présentement plus de 18 employés aux compétences multiples dans le renforcement institutionnel et le développement organisationnel, l'analyse budgétaire et la défense des droits, la recherche et l'évaluation, la gestion financière, la gestion de projet et la coordination d'activités. Les ajouts avaient pour but de recruter des spécialistes qui détiennent les qualifications nécessaires dans divers domaines de spécialisation. Ces ensembles de compétences réunis ensemble contribuent à faire du Centre l'une des institutions de renforcement parlementaire les plus remarquables du continent.

Nos Relations Avec Nos Parlements Partenaires

Le Centre Parlementaire entretient des relations avec des parlements partenaires dans plus de 20 pays d'Afrique. La composante essentielle de ces relations repose sur le fait que ces parlements considèrent également le Centre comme un partenaire digne de foi et compétent dans le développement de leurs diverses capacités institutionnelles. Les sept partenaires du Programme Afrique de renforcement parlementaire (PARP) ont signé des PE avec le Centre qui oriente nos relations. Dans le cadre des PE, les partenaires donnent des contributions en nature aux programmes de renforcement des capacités et de formation du Centre. Le Parlement du Ghana, par exemple, fournit des bureaux et des locaux de formation à titre de contribution aux efforts du Centre en matière de formation pendant les cinq prochaines années; de plus, il compte sur le soutien et le partenariat du Centre pour l'aider dans ses efforts d'établir un Institut de formation parlementaire.

Nos Relations Avec Des Organisations Locales Et Internationales Partageant Les Mêmes Valeurs

Le Centre Parlementaire collabore avec des organisations locales et internationales qui participent au renforcement parlementaire. Depuis les trois dernières années, le Centre travaille de plus en plus de concert avec l'Institut de la Banque mondiale, l'Union interparlementaire et l'Association parlementaire du Commonwealth. Il a également travaillé en collaboration avec le PNUD, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et l'Overseas Development Institute (ODI). En Afrique, le Centre collabore avec plusieurs équipes d'analystes dans tous les pays concernés par le programme, de même qu'avec des organismes régionaux comme le FADC et la CEDEAO.

Au Ghana, le Centre travaille de concert avec un réseau d'OSC locales qui se consacrent au travail de recherche de pétrole nouveau, et avec des équipes d'analystes en matière de politiques, comme le Centre du développement démocratique (CDD), l'Institut de la gouvernance démocratique (IGD) et l'Institut des affaires économiques (IAE), pour mener à bien des programmes visant à renforcer le Parlement du Ghana. Des organismes donateurs comme l'Agence de coopération allemande (GTZ) et le ministère du Développement international (DFID) au Ghana ont également collaboré avec le Centre pour fournir des programmes dans ce pays.

Présentement, le Centre examine des possibilités de financement auprès d'entreprises ghanéennes et il a entamé des discussions avec un certain nombre de banques pour examiner de telles possibilités destinées au

travail toujours croissant du Centre avec le Comité des comptes publics du Parlement du Ghana.

Partenaires Donateurs : Nos Donateurs Anciens, Futurs et Actuels

Le Centre Parlementaire reçoit le soutien de divers donateurs qui ont des intérêts dans le développement parlementaire. L'ACDI, le plus important donateur du Centre, soutien le Projet d'appui aux comités du Parlement du Ghana (Phase 2) et le Programme Afrique de renforcement parlementaire (PARP) et le Programme de renforcement des capacités du Parlement de la CEDEAO pour prévenir et gérer les conflits. L'ACDI a également appuyé le projet de Consolidation de la paix et de renforcement des institutions parlementaires au Soudan, lequel a pris fin en mars 2010, et a fourni des ressources pour appuyer le renforcement des capacités du Parlement du Rwanda. En tout et pour tout, l'ACDI fournit un total d'environ 21 millions de dollars canadiens destinés au financement de projets pour le Centre parlementaire pendant une période de cinq ans, laquelle se terminera en 2014.

Depuis 2006, l'Agence Autrichienne pour le développement (ADA) a fourni environ deux millions d'euros pour le Réseau parlementaire africain pour la réduction de la pauvreté, alors que le Revenue Watch Institute appuie le programme du Centre pour renforcer la surveillance qu'effectuent le Parlement et la société civile sur les revenus pétroliers, gaziers et miniers au Ghana au moyen d'une subvention de 400 000 \$. Le ministère du Développement international a fourni un total d'environ 320 000 livres pour le projet de la surveillance financière du Comité des comptes publics au Ghana, lequel a pris fin en mars 2010.

La Banque mondiale finance actuellement le projet de Soutien au renforcement des capacités du Centre destiné au Parlement du Rwanda.

En plus du soutien susmentionné, le Centre reçoit des fonds permanents moins importants de l'Institut de la Banque mondiale, de l'Agence de coopération allemande, du PNUD et d'une foule d'institutions.

Programmes Actuels Du Centre

Le Programme Afrique de renforcement parlementaire bénéficie d'un budget total d'environ 22 millions de dollars destinés à des programmes pendant les cinq prochaines années. Cependant, certains de ces programmes prendront fin dans le courant de l'année. Deux projets, qui ont pris fin en mars 2010, ont été financés par l'ACDI¹ et le DFID² grâce à un montant total de 3 200 000 \$ CAN et de 332 412 £, respectivement. Ces programmes sont conçus, élaborés et mis en œuvre depuis Accra et visent à améliorer les capacités de différentes divisions des parlements africains pour réduire la pauvreté et améliorer la gouvernance.

Certains des programmes clés mis en œuvre par le Centre comprennent ce qui suit :



- Programme Afrique de renforcement parlementaire (PARP) pour la surveillance budgétaire
- Initiative de soutien du Réseau parlementaire africain pour la réduction de la pauvreté
- Projet d'appui aux comités du Parlement du Ghana (Phase 2)
- Projet de surveillance financière du Ghana
- Consolidation de la paix et de renforcement des institutions parlementaires au Soudan
- Renforcement des capacités du Parlement de la CEDEAO pour prévenir et gérer les conflits
- Soutien au renforcement des capacités du Parlement du Rwanda
- Renforcement parlementaire et de la société civile dans la surveillance des revenus pétroliers, gaziers et miniers au Ghana

2010 Et Les Années à Venir

L'avenir semble prometteur pour Programmes Afrique et le Bureau. La vision actuelle est de créer l'Institut de formation parlementaire le plus en vue du continent en collaboration avec des parlements d'Afrique intéressés. Beaucoup de partenaires s'intéressent à cette vision.

Pour concrétiser cette vision, un processus de renouvellement institutionnel, qui connaîtrait éventuellement l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour Programmes Afrique, est actuellement en cours de préparation. Comme nous l'avons indiqué plus haut, ce processus est en partie appuyé par le financement de l'ACDI dans le cadre du Programme Afrique de renforcement parlementaire.

Le Centre Parlementaire En Pleine Action, Des Exemples De Réussite :

Impact du programme

La surveillance budgétaire : il faut en faire un outil d'imputabilité essentiel aux députés africains

La compréhension et une participation efficace au processus budgétaire continuent de représenter une question importante avec laquelle se débattent les députés, et ce, dans leurs efforts quotidiens d'assurer une prestation de services productive aux citoyens qu'ils représentent. Ces facteurs continuent aussi de constituer le pivot dans leurs efforts de garantir une imputabilité, compte tenu de la difficulté des députés de remplir le rôle de « surveillants » des dépenses gouvernementales, s'ils ne comprennent pas le processus budgétaire. Dans ce contexte, le Bureau d'Afrique continue d'élaborer des programmes de formation et de concevoir des outils pour permettre aux députés africains d'avoir en main ce qu'il faut en vue de participer au processus budgétaire. Il y a lieu de croire que ces démarches les aideront à comprendre en profondeur les questions de surveillance budgétaire afin de contribuer aux efforts déployés à réduire la pauvreté.

Notre formation sur le processus budgétaire est dynamique et très axée sur des questions d'actualité. Nous répondons sans arrêt aux besoins des parlements d'Afrique sur le plan de l'élaboration et du

point de concentration du programme. Pendant les six derniers mois, par exemple, nous avons reconnu les effets de l'effondrement financier mondial sur l'économie africaine et nous avons répondu aux préoccupations des parlements partenaires, ce qui nous a amenés à passer en revue notre programme de formation, et ce, afin d'y incorporer un point central sur la mobilisation des revenus/l'aspect des revenus du budget et de compléter l'intérêt central continu sur les questions en matière de dépenses. L'objectif du nouveau point central vise à s'occuper des lacunes qui ont des chances de surgir en raison des insuffisances potentielles des contributions des donateurs en vue d'appuyer le budget. Une autre question clé faisant partie du nouveau point central est l'efficacité dans la mobilisation des revenus et la façon dont elle causera un impact sur les objectifs de l'économie, c'est-à-dire l'équité, la croissance et les investissements directs étrangers.

De plus, l'an passé, le CP a conçu un programme de formation sur la surveillance budgétaire destiné particulièrement au personnel parlementaire d'Afrique. Il s'agit d'une version approfondie du programme de formation pour les députés; le cours pour le personnel répond à divers besoins précis des greffiers de comité. Ces besoins sont pertinents et il faut perfectionner le personnel afin qu'il puisse aider adéquatement les comités de surveillances pour lesquels il travaille.

Composantes pour l'établissement d'un service du budget parlementaire (SBP) au Ghana

Le Bureau d'Afrique, dans le cadre de son travail avec le Parlement du Ghana et de ses efforts à aider le Parlement à établir un service du budget parlementaire indépendant (SBP), a organisé un certain nombre de visites d'observation sur le terrain à des SBP d'expérience, et ce, en vue d'apprendre directement les avantages qu'offre un tel service à assurer une imputabilité efficace. Des membres du Comité des finances ont visité le SBP du Parlement d'Ouganda, la Chambre des communes du Canada et la New York State Legislature. À la suite de ces visites, le Centre a aidé à préparer un projet de loi sur le SBP; il a commandité et animé des consultations entre le Parlement et des OSC sur le projet de loi. Le projet de loi est actuellement parrainé par le ministre des Finances et on prévoit qu'il sera bientôt présenté au Parlement.

La réussite initiale que ce processus a amenée a incité les Parlements de la Tanzanie et de la Zambie à demander de l'aide en vue de prendre des mesures similaires.

La place des députés du Ghana au premier plan de la gouvernance des revenus pétroliers et gaziers

À la suite d'un certain nombre de programmes de renforcement des capacités destinés aux députés ghanéens sur la gouvernance des revenus provenant du pétrole et du gaz, et de l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (EITI), les députés ont ressenti une motivation personnelle à organiser un forum au sein du Parlement, et ce, dans le but d'effectuer un suivi sur certains des résultats provenant du processus de vérification de l'EITI (synthèse), particulièrement en ce qui concerne l'utilisation de

redevances recueillies par les assemblées de district et d'autres organismes gouvernementaux. Les révélations convaincantes provenant de certains des programmes de formation ont amené le Parlement à demander au Bureau d'Afrique une présentation devant l'auditoire parlementaire (une première dans l'histoire du Ghana) au profit des non participants au programme de formation. Le Parlement a également demandé par écrit un soutien technique dans l'analyse des politiques et des lois en matière de pétrole afin d'être mieux préparé à débattre du projet de loi sur le pétrole lors de sa soumission devant la Chambre.

Intégration de la dimension de genre dans les parlements partenaires : étude de cas du Ghana

Le Centre a intégré la dimension de genre dans tous ses programmes et il est heureux d'avoir obtenu de modestes résultats qu'il peut attribuer à la plupart de ses parlements partenaires.

Une étude récente du Parlement ghanéen indique une plus grande sensibilisation aux questions en matière d'égalité entre les sexes et de leur effets sur les politiques. Cette meilleure prise de conscience et cette capacité analytique ont influencé de façon positive un plus grand nombre de lois sensibilisées au genre, comme l'adoption de la Loi sur la traite de personnes et de la Loi sur la violence familiale. Un Bureau de promotion de l'égalité entre les sexes a été mis en place au ministère de la Recherche du Parlement afin de fournir de l'information sur la dimension de genre aux députés. Une bénéficiaire des programmes de formation sur l'égalité entre les sexes du Centre est devenue la ministre de la Condition féminine et infantile du gouvernement actuel, et sous sa direction, les questions sur la budgétisation genre ont commencé à être intégrées dans le travail de divers ministères et organismes.

Actuellement, un certain nombre de nos parlements partenaires africains expriment un intérêt à en apprendre davantage sur l'étude de cas du Ghana. Le Centre a l'intention de mener une analyse approfondie de la dimension de genre, auprès de ses partenaires en 2010, pour éclairer la mise en place de programmes dans le cadre du PARP et l'élaboration de ses politiques sur l'égalité entre les sexes.

Référence

- 1.- *Le Projet d'appui aux comités du Parlement du Ghana et le projet du Soudan*
- 2.- *Le Projet de surveillance financière*



Le Contrôle En Cours De L'Exécution De La Loi De Finances : Une Nécessaire Diversification Des Modes De Contrôles Parlementaires Au Sénégal.

Par M. Djibril DIOUF, Doctorat en Gestion Publique



Reprenant Etzioni (1965), Gortner et al. (1993, P.245) soutiennent que les contrôles sont le « moyen utilisé pour obtenir la performance que l'on se propose d'atteindre et pour vérifier si les aspects quantitatifs et qualitatifs de cette performance s'accordent avec les caractéristiques spécifiques de l'organisation ». Downs (1967) conçoit le contrôle comme un cycle continu de surveillance et

d'ajustement des activités. Il relève dans ce processus sept étapes qui vont de la collecte de l'information sur la performance des subordonnés à l'évaluation de l'adéquation de ces performances et à l'identification des mesures correctives.

Par contre, Mercier (2002) définissant le contrôle, reprend Michel Barrette (1992) qui s'est inspiré des textes de Gérard Bergeron (1965). Barrette (1992, P.222) souligne : « ...Tout contrôle comporte une comparaison entre ce qui est fait (action, décision, etc.) par une unité administrative où un fonctionnaire et une norme imposant ce qui doit être fait (rôle, objectifs, conditions de réalisation, manières de fonctionner, etc.) ; cette norme doit d'abord avoir été adoptée par une autorité supérieure et transmise aux exécutants. Le contrôle met donc en relation un contrôleur qui détermine et impose les standards puis en vérifie l'application par un contrôlé ».

Proulx (2008) définissant le contrôle dira qu'il devrait être appréhendé dans un sens large ; ses aspects techniques et comptables, ses dimensions sociales, psychologiques et culturelles sont à prendre en compte. De ces définitions, il apparaît que le contrôle, au-delà de l'idée de normes de performance, épouse différents aspects de la réalité administrative. Pourtant confronté à la réalité parlementaire du Sénégal, il est à se demander si le contrôle effectué par les institutions parlementaires est effectif.

Autrement dit, le contrôle parlementaire, surtout celui en cours, est-il suffisamment développé pour contribuer à la lutte contre la corruption ?

Se poser une telle question, c'est réfléchir, d'une part, sur le contrôle en cours de l'exécution de la loi de finances au Sénégal, d'autre part, apprécier les conditions d'un contrôle en cours efficace de l'exécution de ladite loi.

Le contrôle en cours de l'exécution de la loi de finances

Le décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 sur la comptabilité publique en son article 228 rappelle que « la nature et l'étendue du contrôle parlementaire sont celles prévues par la constitution et les lois ». La constitution du 22 Janvier 2001 fixe les rapports entre le parlement et l'exécutif à travers les articles 57 à 87. La loi 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances organise l'autorisation et le contrôle parlementaire sur le



budget dans le cadre de la loi de finances initiale, de la loi de finances rectificative et de la loi de règlement. Le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale dégage des moyens généraux de contrôle (commissions d'enquêtes ou d'information, questions orales ou écrites etc..) pouvant être dans des domaines autres que budgétaire.

Dans la pratique, force est de constater que ces moyens de contrôle ne permettent pas à l'Assemblée Nationale, notamment à la commission des finances de réaliser avec efficacité sa mission de contrôle.

La loi de finances initiale et celle rectificative font l'objet d'une autorisation mécanique de la part des membres de la commission du fait de leur technicité et de leur mode de préparation.

La loi de règlement, devant assurer le contrôle a posteriori, du fait de son dépôt tardif ne donne que des moyens sans portée réelle aux membres de la commission. Le Sénégal n'a pas encore comblé son retard dans l'adoption des lois de règlement.

Les moyens de contrôle généraux tels les commissions d'enquêtes ou d'information, les questions orales ou écrites parviennent difficilement à épouser les exigences d'un contrôle en cours de l'exécution de la loi de finances par la commission.

Or, la Commission des Finances, compte tenu des exigences de transparence financière, a besoin de moyens spécifiques pour assurer un contrôle en cours de l'exécution du budget par un dispositif de suivi-évaluation. Certainement, c'est en ce sens que le Directive 05/97/CM/UEMOA dispose en son article 73 que : « le parlement veille, au cours de la gestion annuelle, de la bonne exécution de la loi finances. Les informations qu'il pourrait demander, ou les investigations sur place qu'il entendrait conduire ne sauraient lui être refusées... ».

En attendant, la modification de la loi 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances pour renforcer le contrôle et l'information des membres de la Commission des Finances, le contexte reste favorable à l'instauration d'un partenariat entre la commission des Finances et le Ministère des Finances pour un contrôle en cours de l'exécution du budget.

La gestion axée sur les résultats (CDSMT), l'existence de logiciels (systèmes intégrés de gestion des finances publiques), la disponibilité de l'information et des membres du Ministère des Finances sont autant d'arguments qui peuvent faciliter le partenariat.

Ce partenariat pourrait s'inscrire dans la diversité des modes de contrôle.

La nécessité d'un recours à une diversité de modes de contrôle

Une analyse des systèmes de contrôle permet de comprendre dans quelle mesure on pourrait apprécier le contrôle en cours de l'exécution de la loi de finances par l'Assemblée Nationale, notamment la Commission des Finances. Gortner et al (1993) distinguent quatre systèmes de contrôles :

- Les contrôles où les mesures quantitatives sur les extrants entrent en jeu ;
- Les contrôles qui se font au moyen de rapports quantitatifs et qualitatifs sur les activités et les comportements ;
- Les contrôles qui font appel à la participation active des travailleurs pour faire la surveillance des projets ;

- Les contrôles basés sur l'identification du travailleur à l'organisation, à sa mission ou à sa profession.

En ce qui concerne les systèmes de contrôle basés sur les extrants, ils touchent aux mesures de l'efficacité ou de la productivité, la gestion par objectifs, l'évaluation de programmes et les systèmes de gestion de projets. Ces techniques visent à mesurer l'efficacité des organisations publiques même si la multiplicité des objectifs de telles organisations peut constituer un obstacle à ce type de contrôle. Cependant, dans la perspective de la généralisation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme¹, les contrôles basés sur les extrants pourraient permettre aux parlementaires de mesurer l'efficacité de la dépense publique. L'objectif des systèmes de contrôle basés sur les extrants est d'apporter un soutien au processus de gestion au travers la notion de performance. Seulement, les difficultés politiques et techniques pour les organisations publiques, surtout lorsqu'il s'agit de contrôles raffinés peuvent survenir. En plus, il peut arriver que les données recueillies ne puissent être divulguées du fait des conséquences politiques.

En ce qui concerne les contrôles qui se font au moyen de rapports quantitatifs et qualitatifs sur les activités et les comportements, ils sont différents des contrôles axés sur les extrants. L'action est portée sur les comportements et les actions des personnes. A cet effet, les activités et les comportements sont surveillés. Il peut se faire par divers moyens : des superviseurs, des informateurs, des agences de surveillance ou par d'autres moyens (Downs, 1967, cité par Gortner et al.; 1993). Dans cette perspective, ce contrôle se prête bien à la lutte contre la corruption. Aussi, à travers, le contrôle des temps de travail, de la supervision directe, des rapports d'activités et des informateurs qu'implique le contrôle sur le comportement, il est possible pour les parlementaires d'apprécier, non seulement, la dépense publique à travers la lutte contre la pauvreté et la corruption.

S'agissant du contrôle axé sur la participation, il « renvoie à un mécanisme suivant lequel les membres d'une organisation, directement ou au moyen de représentants, prennent une part active à la conception des normes de travail et à la surveillance de leur application » (Gortner et al., 1993, P.263). Saisir le contrôle par la participation à la conception des normes de travail et des conditions de leur exécution dans le cadre des PPPs, c'est appréhender les cadres de coopération ou d'implication des différents acteurs de la gestion des affaires. En ce sens une coopération des institutions parlementaires avec les différents acteurs impliqués dans la dépense publique est nécessaire.

En venant aux contrôles intrinsèques, ils sont « considérés comme des moyens généralement efficaces d'exercer une certaine maîtrise sur les activités de l'organisation. Ces contrôles renvoient à la capacité des dirigeants d'inculquer aux employés des valeurs qui les incitent à se conformer aux objectifs, aux règles et aux résultats qu'on attend d'eux. Les contrôles agissent sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à la surveillance du travail ni de lui apporter des corrections puisque, dans une certaine mesure, les objectifs de l'individu et ceux de l'organisation sont les mêmes » (Gortner et al., 1993). Ainsi posés, les contrôles intrinsèques, pour être appréciés dans le cadre de la socialisation des parlementaires aux idéaux du service public.



Contactez-nous:

Centre parlementaire, Ghana Bureau de la Réduction de la Pauvreté (APRO)

Dr Rasheed Draman

Directeur, programmes Afrique

86 Ringway Estates, PMB CT 113

Cantonments, Accra, Ghana

Tél: (233) 302 769387

(233) 302 242345

Télécopier: (233) 302 223815

Courriel: dramar@parlcent.ca

Centre Parlementaire, Ottawa Petra Andersson ou Ricardo Lesperance

Agent de programme-Afrique

255 Albert Street, pièce 802

Ottawa (Ontario)

K1P 6A9

Canada

Tél.: (613) 237-0143 poste 326

Télécopier.: (613) 235-8237

Courriel: anderp@parl.gc.ca

ou

lesper@parl.gc.ca

Si vous désirez recevoir ce bulletin par
voie électronique, pour vous désabonner
ou pour soumettre des articles, prière de
contacter

info_ottawa@aprnetwork.org

**Cette publication est rendue
possible grâce à l'appui
généreux de la Coopération
Autrichienne pour le
Développement.**

Auteurs

Barette, B. (1992). « Contrôles politiques et juridiques de l'administration » dans Gow J.L. M. Barette, S. Dion et M. Fortmann. *Introduction à l'administration publique : une approche politique*. P. 220-249

Bergeron G. (1965). « Le fonctionnement de l'Etat ». Paris. Armand Colin.

Downs A. (1967). « Inside Bureaucracy », Boston, Little, Brown.

Mercier J. (2002). « L'Administration publique : de l'école classique au nouveau management public ». PUL. Pages 516.

Etzioni A. (1965). « Organizational Control Structure », dans le handbook of organizations, James March, (éd.), Chicago, Rand Mc Nally.

Gortner F. Harold, Mahler Julianne, Nicholson Bell Janne (1993), *La gestion des organisations publiques*, Presses universitaires du Québec.

Proulx D. (2008). *Management des organisations publiques : théorie et applications*, 2eme édition.

Texte de droit

Constitution sénégalaise du 22 Janvier 2001

Directive 05/97/CM/UEMOA

LOI 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances

Décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 sur la comptabilité publique



Participants à La Formation Sur La Surveillance Budgétaire à Accra
Mars 2010

Liens et Ressources

1.- <http://www.nhis.gov.gh/?CategoryID=158>

2.- http://us-cdn.creamermedia.co.za/assets/articles/attachments/26512_english_essay_adi2010.pdf

3.- <http://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=178862>